

Le Président du Conseil régional
Franck LEROY

Strasbourg,
le 13 FEV. 2026

Dossier suivi par :
Arnaud GEROLD
Arnaud.gerold@grandest.fr

Madame Anne ROUSSEL

Présidente
Communauté de Communes du Pays de
Revigny (COPARY)
5BIS AVENUE DU XVEME CORPS
55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN

Objet : Avis du Conseil Régional sur votre projet de plan de mobilité simplifié

Madame la Présidente,

Dans un courrier en date du 13 novembre 2025, vous avez transmis au Conseil Régional et pour avis le Projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) de votre territoire, suivant en cela les dispositions de l'article L.1214-36-1 du Code des transports.

Je tiens à saluer votre initiative, l'élaboration d'un PDMS n'étant lié à aucune obligation. Le PDMS que vous avez réalisé a permis de mener une réflexion sur les mobilités en intégrant la dimension infrastructurelle et celle des besoins des habitants. En l'espèce, et à l'issue d'un travail de diagnostic, vous avez retenu 12 actions en réponse aux 7 enjeux identifiés qui forment la feuille de route du territoire.

L'avis général du Conseil Régional sur le projet de plan soumis est positif. Vous trouverez sous ce pli le détail de cet avis et des points de vigilance

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bien cordialement .



Annexe — Avis du Conseil Régional

L'avis du Conseil Régional porte notamment sur les actions relevant de la compétence régionale de la mobilité.

- **Axe n°1 : Développer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité**

- Action 1 : Développer l'offre de transports collectifs
 - Mesure 1: Etudier avec la Région le prolongement de certains services TER Nancy <> Bar-le-Duc <> Revigny
 - Mesure 2 : etudier à plus long terme la constitution d'une véritable ouverture vers Vitry-le-François, Châlons-en-Champagne et Epernay

Avis de la Région Grand Est :

La Région Grand Est va analyser et étudier les demandes formulées par la Communauté de Communes en tenant compte notamment du contexte très contraint des ressources financières.

- Action 2 : Développer l'intermodalité et l'attractivité et l'attractivité de la gare de Revigny
 - Mesure 1: Favoriser l'intermodalité en sécurisant la gare de Revigny

Avis de la Région Grand Est :

Avis favorable concernant les aménagements intermodaux, accompagnement possible via DIRIGE, hors projet de création de passerelle/mise en accessibilité de la gare (dépenses inéligibles à DIRIGE).

- **Axe n°3 : Répondre au manque d'infrastructures vis-à-vis des modes actifs et la sécurisation de leur pratique**

- Action 11 : Mettre en œuvre les itinéraires cyclables définis dans le maillage du SDC du PETR du Pays Barrois

Point de vigilance :

La Région Grand Est, dans le cadre de son Plan Vélo, met à la disposition du territoire une enveloppe de 10€ par habitant pour accompagner des aménagements cyclables et services vélo pour encourager la pratique du quotidien, jusqu'en 2028, sous réserve de la réalisation d'un schéma de planification cyclable. Cette date est également valable pour les aménagements à vocation touristique identifiés dans le schéma directeur cyclable régional, qui, sous réserve de satisfaire aux critères établis, peuvent être cofinancés dans

le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Les critères d'éligibilité et de dépôt de dossier sont disponibles sur le site internet de la Région Grand Est.

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/amenagements-cyclables-services-velo/>

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/itineraires-cyclables-schemas-national-regional-veloroutes/>

Les autres actions relevant de la compétence de la Communauté de communes du Pays de Revigny-sur-Ornain reçoivent un avis positif de la Région Grand Est : identification de points de rencontre, covoiturage, autostop organisé, événements mobilité, développement de services itinérants ou à distance, pacification des centre-bourgs, développement de parcours piétons, coordination avec l'activité agricole.